

DÉCISION DU MAIRE
 PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Réfection de la toiture de l'école des Vertes Campagnes/ Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (SM - SD)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU la délibération n°020 en date du 03 février 2026 pour l'approbation du Dossier de Consultation des Entreprises concernant la réfection de la toiture de l'école des Vertes Campagnes,

VU le budget 2026,

Considérant la nécessité de lancer une consultation pour la réfection de la toiture de l'école des Vertes Campagnes,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 05/03/2026 sur le profil d'acheteur de la Ville, Le Moniteur ; que la date limite de remise des offres était fixée au 01/04/2026, que 13 plis ont été réceptionnés dans les délais,

Considérant que l'analyse des offres a été réalisée par la maîtrise d'œuvre ATELIER MV , conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation ; que les résultats ont été présentés, pour avis, à la Commission MAPA, réunie le 16/04/2026,

DÉCIDE

✚ DE RETENIR les offres ci-dessous, économiquement les plus avantageuses, pour un montant total de 328 041.91 € HT, soit 393 650.29 € TTC, concernant la réfection de la toiture de l'école des Vertes Campagnes :

Lot n°	Désignation du lot	Attributaire	Montant € HT
2	Étanchéité	TCE ETANCH SAS	119 690.52 €
3	Plâtrerie / peinture / faux plafonds / menuiseries bois	FOREZ DECORS	30 971.61 €
4	Électricité	GONTARD FORAZ	19 009.08 €
5	Ventilation / plomberie	JURALP'ECO (Ets FORAZ)	158 370.70 €
TOTAL			328 041.91 €

✚ **DE SIGNER** le dit marché ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 17 avril 2026.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 20 avril 2026, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 20 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260417-2026_071_DEC-DE

